

DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DU CONTOURNEMENT DU TEIL - RN 102 DÉCEMBRE 2024



SOMMAIRE

Editorial de la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes	p.4
I. Contexte et objectifs de l'opération	p.5
<ul style="list-style-type: none">• Fluidifier le trafic dans la traversée du Teil pour plus de sécurité• Améliorer le cadre de vie des riverains du centre-ville• Faciliter la liaison entre l'Ardèche et la Vallée du Rhône	
II. Le contournement du Teil, une infrastructure attendue sur le territoire	p.6
<ul style="list-style-type: none">• Chiffres clés• Historique de l'opération• Financement• Acteurs du projet	
III. Des enjeux pris en compte pour intégrer le contournement dans son environnement	p.9
<ul style="list-style-type: none">• Limiter l'impact du projet sur l'environnement et sur le patrimoine• Préserver la biodiversité• Protéger les sources et reconstituer une zone humide• Concevoir des plantations et aménagements paysagers à long terme• Optimiser la réutilisation des matériaux in-situ• Protéger les riverains de l'impact sonore de la voie nouvelle• Intégrer des ouvrages d'art exceptionnels dans l'environnement	

Après 6 ans de travaux, le contournement du Teil est inauguré officiellement et sera ouvert à la circulation à partir de janvier 2025.

Ce projet, piloté par les services de l'État en région (maîtrise d'ouvrage DREAL et maîtrise d'oeuvre DIR) et financé conjointement par l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche va modifier les mobilités des ardéchois et de l'ensemble des usagers de la route nationale 102. Le cadre de vie des habitants du centre-ville du Teil, très urbanisé, va être métamorphosé : plus de sécurité et moins de nuisances.

Ce projet aux dimensions techniques impressionnantes, comprenant deux viaducs et une paroi clouée, traverse le paysage remarquable des coteaux ardéchois avec un relief particulièrement accidenté.

Les services de l'État, accompagnés des collectivités et des acteurs locaux se sont engagés afin que ce projet respecte tant l'environnement que la qualité des sites traversés. Les enjeux environnementaux ont ainsi été pris en compte et ont fait l'objet d'une surveillance tout au long du projet, notamment la qualité des eaux, la préservation de la biodiversité avec plusieurs espèces protégées et la mise en œuvre de mesures compensatoires.

Sur un plan économique et social, l'État a attribué des marchés de travaux à des groupements d'entreprises locales ou régionales avec des obligations fortes en matière d'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Je tiens à saluer l'engagement de tous les acteurs qui ont contribué à la concrétisation de ce projet attendu et structurant pour l'Ardèche et le massif central, services de l'État, collectivités, associations, acteurs de terrains.

Fabienne BUCCIO

Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

La RN 102 est un axe structurant pour le département de l'Ardèche. Elle accueille le trafic de transit entre le massif central et la vallée du Rhône, les circulations touristiques à destination de l'Ardèche méridionale et les déplacements locaux en lien avec l'agglomération de Montélimar.

Le contournement de la commune du Teil, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, répond à un enjeu d'optimisation des conditions de circulation et d'amélioration de la sécurité routière et de la qualité de l'air dans le centre-ville du Teil. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la liaison entre Aubenas et l'autoroute A7.

Fluidifier le trafic dans la traversée du Teil pour plus de sécurité

L'un des objectifs principaux de l'opération vise à faciliter le transit sur la RN 102 par une voie de contournement pour diminuer de manière significative la circulation dans la traversée du centre-ville du Teil.

En effet, depuis de nombreuses années, l'axe routier de la RN 102 est fortement emprunté, entre le massif central et la vallée du Rhône, même si depuis le séisme du 11 novembre 2019, la circulation des poids lourds est interdite dans le centre-ville.

Lors de la période estivale, la RN 102 connaît également un pic d'affluence du fait des circulations touristiques à destination de l'Ardèche méridionale. De ce fait, le trafic soutenu sur la RN 102 génère des problèmes de sécurité pour les usagers et les riverains. Le contournement améliorera les conditions de circulation en centre-ville et la sécurité des personnes sera renforcée.

Améliorer le cadre de vie des riverains du centre-ville

Les nuisances liées à la circulation sur la RN 102 dans la traversée du Teil, fortement urbanisée, seront considérablement réduites, notamment en matière de bruit et de pollution.

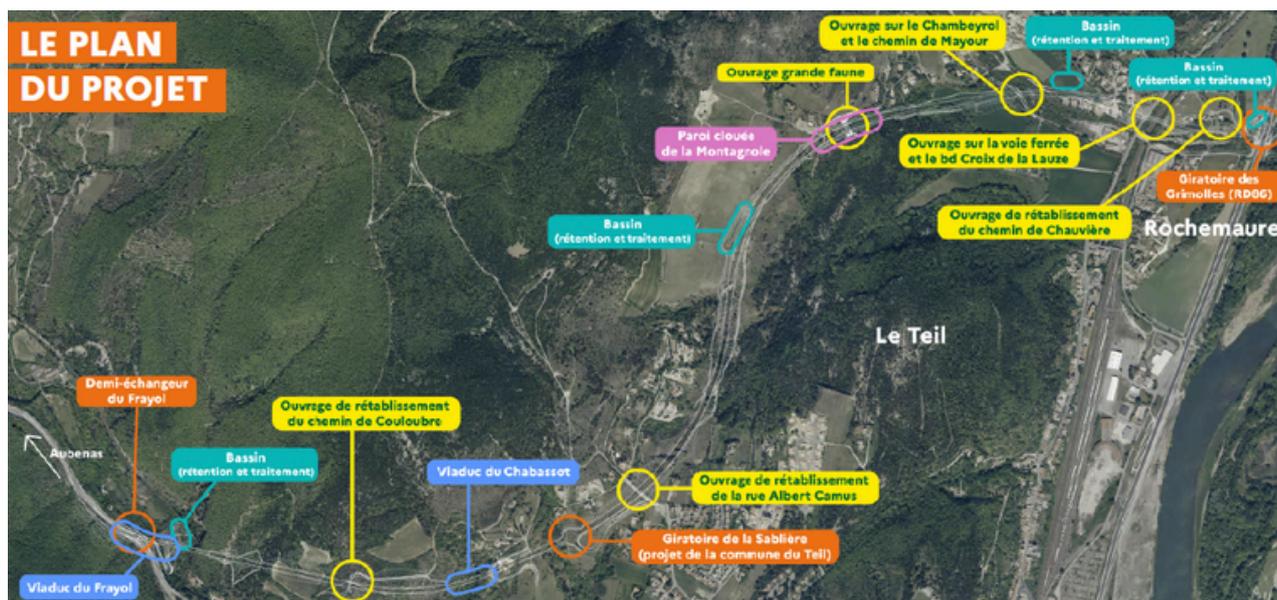
Faciliter la liaison entre l'Ardèche et la vallée du Rhône

Le contournement du Teil rendra également les temps de parcours plus fiables pour les trafics de transit et d'échange entre l'Ardèche et l'agglomération de Montélimar. Cette nouvelle liaison permettra de relier plus facilement la vallée du Rhône et le massif central.



II. LE CONTOURNEMENT DU TEIL, UNE INFRASTRUCTURE ATTENDUE SUR LE TERRITOIRE

La traversée du Teil constituait l'un des principaux points durs de la RN 102 en termes de nuisances et d'engorgement. C'est pourquoi les services de l'État en région, avec ses partenaires, ont décidé la réalisation du contournement du Teil. Un premier maillon a été mis en service en 2010 par le Conseil départemental de l'Ardèche avec la déviation de la RD 86. Le présent projet, dont la mise en circulation interviendra en janvier 2025, permet de finaliser le contournement.



Chiffres clés

Le contournement du Teil, d'une longueur de **4,5 kilomètres**, consiste en la réalisation d'une nouvelle infrastructure routière à **deux voies** (bidirectionnelle) entre le hameau du Pontet sur la RN 102 et la RD 86 au niveau des Grimolles à Rochemaure.

La topographie très marquée du site, avec ses reliefs variés, impose de fortes contraintes pour l'aménagement de la nouvelle voie, qui doit s'adapter à ces dénivelés importants. Deux **viaducs** de franchissement du vallon du Frayol et du ravin du Chabassot sont réalisés ainsi qu'un créneau de dépassement d'une longueur d'1,5 km entre Joviac (à Rochemaure) et la Sablière (au Teil) dans le sens Rochemaure - Aubenas.

LES CHIFFRES CLÉS DU CONTOURNEMENT

↔ **4,5 km**
de long

⚖ **2 viaducs**

↕ **2 voies de circulation**
et 1 créneau de dépassement de 1,5km

€ **93,650 millions d'euros**
financés par l'État (65,75M€), le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (17 M€) et le Conseil départemental de l'Ardèche (10,9M€)

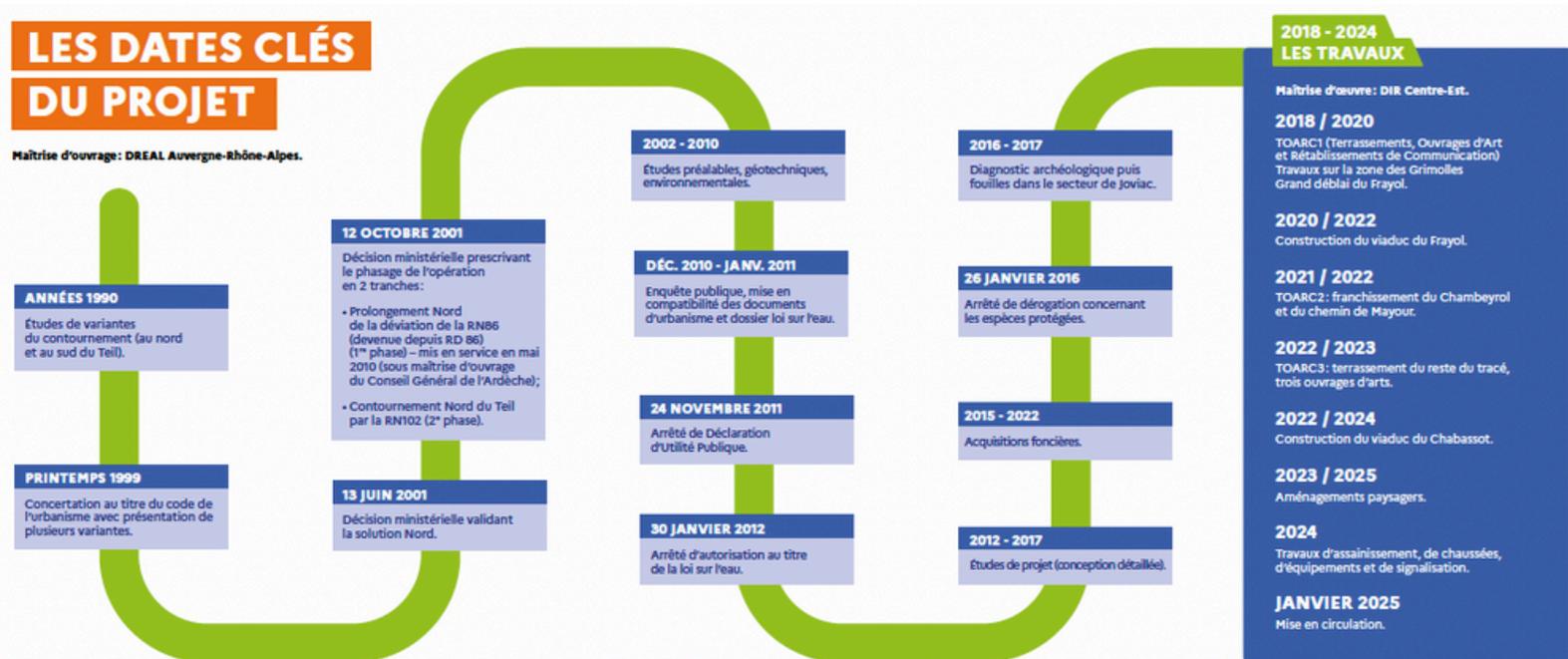
🏢 **75 entreprises impliquées**
(dont 30 sous-traitants)

🕒 **34 500 heures d'insertion professionnelle**
effectuées dans le cadre des marchés de travaux

🌳 **2 990 arbres**
4 185 arbustes et 6 300 plantes remontantes et grimpantes plantés sur le tracé du contournement

Historique de l'opération

Le contournement du Teil a été déclaré d'utilité publique le 24 novembre 2011, après plusieurs années d'études.

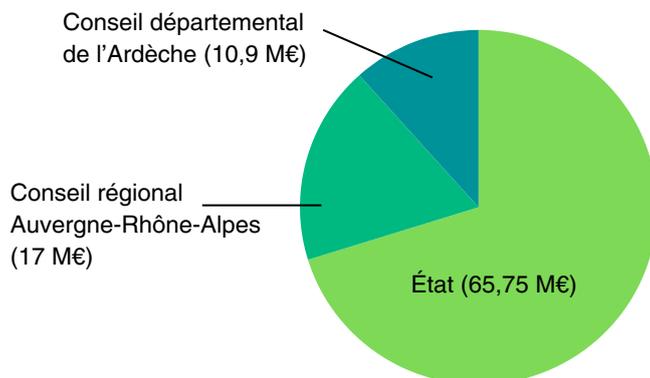


Financement

L'État est à l'initiative du projet de contournement du Teil qu'il finance avec le **Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes** et le **Conseil départemental de l'Ardèche** dans le cadre du Contrat de Plan État Région (CPER).

Coût de l'opération : 93,650 millions d'euros.

Ce coût correspond au montant réellement payé à l'issue des travaux (montant réactualisé en prenant notamment en compte l'inflation).



Acteurs du projet

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est maître d'ouvrage de l'opération qu'elle pilote en tant que service du ministère chargé des Transports.

Le maître d'œuvre assure la conception du projet et le suivi des travaux pour le compte de l'État. Des compétences techniques très variées ont été mobilisées. L'État s'est entouré pour cela d'experts thématiques qui ont travaillé en interaction avec le maître d'œuvre à l'élaboration du projet.

En phase études, la maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement privé Artelia / Sitétudes / Lavigne Cheron architectes / JDM Paysage Conseil (WSP sous-traitant pour les études géotechniques).

En phase travaux, la maîtrise d'œuvre est assurée par la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (Service de l'État d'Ingénierie Routière de Lyon).

De nombreux partenaires, exploitants de voiries, bureaux d'études, entreprises et les services de l'État et des collectivités ont contribué à l'avancement du projet et ont permis la réalisation de cette opération dans le respect des objectifs fixés.

Liste des principales entreprises mobilisées sur le chantier

- **Maîtrise d'œuvre Architecture et Paysage** : Lavigne Cheron et JDM Paysage conseil
- **Coordination sécurité et protection de la santé (CSPS)** : Presents
- **Coordination environnementale** : Ecostratégie
- **Assistance à maîtrise d'ouvrage et contrôles extérieurs** : Cerema
- **Inventaires faune/flore, dossier de dérogation à la protection stricte des espèces et mesures compensatoires** : Ecoter
- **Géomètres** : Alphagéo, Perraud, Géofit
- **Suivi de la qualité des eaux** : Prelevo
- **Communication** : MELT, 4 vents
- **Facilitation pour l'insertion** : Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Ardèche méridionale.
- **Entreprises locales et régionales de travaux** :
 - Déboisement : ONF
 - Terrassements : Berthouly et Forézienne
 - Ouvrages d'art et viaducs : Eiffage, Matière, Gagne et Pyramid
 - Chaussées : Braja Vesigne et SATP
 - Assainissement : Berthouly
 - Equipements : Agilis
 - Travaux d'aménagements paysagers : Jardins de Provence, Géant vert et Valente l'esprit au vert



III. DES ENJEUX PRIS EN COMPTE POUR INTÉGRER LE CONTOURNEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT

Limitier l'impact du projet sur l'environnement et sur le patrimoine

Afin de préserver le patrimoine écologique et de garantir la meilleure insertion possible du projet, la DREAL a pris des engagements en matière d'environnement qui concernent :

- La faune et la flore
- Les eaux souterraines et superficielles
- Les paysages
- Le milieu humain
- L'urbanisme et le patrimoine culturel
- L'ambiance sonore



Un système de management environnemental doté d'un suivi très régulier (présence hebdomadaire du coordinateur environnemental en phase travaux) a été mis en place dès la phase étude afin de vérifier la limitation des impacts du chantier sur le milieu naturel. Après les travaux, des bilans environnementaux seront réalisés.

Préserver la biodiversité

Diverses espèces animales et végétales ont été recensées sur site dont de nombreuses espèces protégées (chiroptères, insectes, oiseaux, reptiles...) et notamment des écrevisses à pattes blanches dans le ruisseau de Joviac. Lors des travaux, l'État a mis en place des mesures spécifiques afin de ne pas perturber les espèces et des mesures compensatoires sont prévues pour rétablir les milieux impactés par le contournement.



Afin de rétablir la continuité écologique pour les animaux, 11 passages à petite faune ont été construits sous le contournement ainsi qu'un passage à grande faune qui permet de préserver la libre circulation des espèces entre la forêt de la Montagnole et les boisements au-dessus de Vermille (et au-delà vers le massif du Coiron). Les ouvrages hydrauliques permettent aussi le passage de la faune en période sèche. De plus, afin d'éviter les intrusions d'animaux sur la route, tant pour leur survie que pour la sécurité des usagers, des clôtures faune de deux mètres de hauteur sont installées tout le long du contournement.

Protéger les sources et reconstituer une zone humide

Une vigilance particulière a été portée aux eaux souterraines et superficielles. De nombreuses sources ont ainsi été recensées, notamment dans le secteur de Mayour. Afin de les préserver, des mesures ont été intégrées au projet ainsi qu'en phase travaux.

Le contournement traverse le périmètre de protection du système hydraulique du château de Joviac, classé au titre des monuments historiques, sans que son fonctionnement n'ait été modifié. Une zone humide était présente au niveau du tracé et n'a pas pu être évitée au niveau de Mayour à Rochemaure. Une compensation du double de la surface impactée a été demandée par la police de l'eau, représentant 4 400 m². La DREAL a acquis des terrains à proximité immédiate, permettant de reconstituer une surface de 5 200 m². Un suivi sera effectué pendant plusieurs années afin de s'assurer du bon fonctionnement de cette nouvelle zone humide.

Concevoir des plantations et aménagements paysagers à long terme

Le contournement du Teil s'inscrit dans le paysage de qualité exceptionnelle des coteaux ardéchois. Afin de garantir une insertion optimale du projet dans l'environnement, l'aménagement a été confié à un paysagiste qui a défini les implantations, variétés et quantités d'arbres et arbustes à planter. Les densités de plantations varient selon les secteurs afin de créer un rendu le plus naturel possible. Les espèces ont été choisies notamment en raison de leur adaptabilité aux différents secteurs et au climat et de la préexistence de leur implantation locale.



Au total, 2 990 arbres et 14 185 arbustes d'une dizaine de variétés et 6 300 plantes remontantes et grimpantes ont été plantés sur l'ensemble des abords du contournement.

La bonne reprise des végétaux est contrôlée pendant les trois années qui suivent les plantations.

Optimiser la réutilisation des matériaux in-situ

Le projet a nécessité d'importants déblais et remblais du fait de la topographie.

Afin d'éviter de mettre en dépôt les terres excavées et d'utiliser des matériaux d'apport extérieurs, des terres des déblais ont été traitées avant d'être réutilisées sur site en remblai. Ainsi, 200 000 m³ de matériaux ont été traités, optimisant les terrassements et limitant les transports en camions.

Protéger les riverains de l'impact sonore de la voie nouvelle

1 200 mètres linéaires d'écrans acoustiques et des merlons ont été construits afin de protéger les riverains du contournement sur les communes du Teil et de Rochemaure. Des isolations de façade vont être réalisées pour deux habitations de la commune du Teil.

Ces travaux sont réalisés conformément à la réglementation. À l'issue des travaux, une campagne de mesures acoustiques sera menée afin de mesurer leur efficacité. Des mesures correctrices seront apportées si nécessaire.

Intégrer des ouvrages d'art exceptionnels dans l'environnement

Le contournement du Teil, du fait de la topographie des sites traversés, a nécessité la réalisation de deux viaducs de grande longueur : le viaduc du Frayol et celui du Chabassot.

Ces ouvrages, dits « mixtes » sont composés de poutres métalliques (charpente) surmontées d'un tablier en béton armé. Les charpentes métalliques ont été assemblées et soudées à proximité immédiate de leur positionnement définitif. Elles ont ensuite été poussées jusqu'à la culée située de l'autre côté du vallon. Pour chaque viaduc, deux piles en béton armé ont été construites.

Une paroi clouée a également été réalisée à Rochemaure afin de limiter les emprises du contournement au niveau du déblai de la Montagnole. D'une longueur de 300 mètres et d'une hauteur allant jusqu'à 30 mètres, elle a ensuite été revêtue d'un parement béton matricé pour un meilleur rendu esthétique.

Pour ces ouvrages d'art exceptionnels, comme pour l'ensemble du contournement, l'association entre l'architecte et le paysagiste a été déterminante pour assurer une bonne intégration dans le site. La Direction Interdépartementale des Routes Centre Est a assuré, en tant que maître d'œuvre, le suivi et le contrôle de la bonne réalisation de ces travaux.



Viaduc du Frayol

Franchissement du vallon du Frayol et du cours d'eau du même nom, ainsi que du tunnel de la voie ferrée entre Alba et le Teil.

- 220 m de longueur
- 40 m de hauteur pour la pile la plus haute

La charpente métallique de 640 tonnes a été assemblée et poussée en plusieurs fois, du fait de la présence de la RN 102 à proximité qui ne permettait pas d'assembler 220 m de charpente.

Les travaux se sont déroulés de mai 2020 à décembre 2022.

Viaduc du Chabassot

Franchissement du vallon du Chabassot

- 150 m de longueur
- 23 m de hauteur pour la pile la plus haute

La charpente métallique de 380 tonnes a été assemblée et poussée en une seule fois.

Les travaux se sont déroulés de mai 2022 à mars 2024.





Retrouvez toutes les informations et documentations sur l'opération du contournement du Teuil sur notre site internet : www.deviationduteil.fr

Contact presse

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Tél : 04 26 28 60 00

Mél : com.dir.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr